

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

P60-A BASE PALE GREEN RAL 6021

### Rubrique 1. Identification

P60-A BASE PALE GREEN RAL 6021  
21060500B

: **Identificateur de produit**  
: **SDS code**

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

#### Utilisations identifiées

Utilisation professionnelle  
Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Two component coating for interior use.

: **Utilisation du produit**

#### Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS  
10, Avenue de la Rijole CS30098  
09103 PAMBIERS Cedex  
France

PSRA\_PAMBIERS@akzonobel.com

: **Importateur**  
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**  
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01  
+33 (0)5 61 60 23 30

### Section 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
MUTAGÉNÉCITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B  
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3  
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

: **Classification de la substance ou du mélange**

### Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 8-3-2023  
Date de la précédente édition : 7-12-2022

Version : 3.01  
1/16

## Section 2. Identification des dangers



: Pictogrammes de danger

Danger

: Mention d'avertissement

Liquide et vapeurs inflammables.

: Mentions de danger

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

: Prévention

Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un

médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: Consulter un médecin.

: Intervention

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Tenir au frais.

: Stockage

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

: Élimination

Aucun connu.

: Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange

: Substance/préparation

Non disponible.

: Autres moyens d'identification

| Numéro CAS | %         | Nom des composants  |
|------------|-----------|---|
| 78-92-2    | ≥25 - ≤50 | butane-2-ol   |
| 7789-06-2  | ≥10 - ≤20 | chromate de strontium                                     |
| 90640-67-8 | ≤2        | amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylènetétramine |
| 1314-13-2  | ≤0.95     | oxyde de zinc   |
| 10294-40-3 | <1        | chromate de baryum  |

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. : **Inhalation**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Ingestion**

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux. : **Contact avec les yeux**

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. : **Inhalation**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). : **Ingestion**

#### Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec les yeux**  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

## Rubrique 4. Premiers secours

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Inhalation**

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

évanouissement

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec la peau**

irritation

rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Ingestion**

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

### **Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. : **Note au médecin traitant**

Pas de traitement particulier.

: **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: **Protection des sauveteurs**

**Voir Information toxicologique (section 11)**

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### **Moyens d'extinction**

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse. : **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: **Dangers spécifiques du produit**

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

des déchets.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Limites d'exposition  | Nom des composants    |
|---|-----------------------|
| <b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022).</b><br><b>[chromium (VI) compounds]</b><br>TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> , (as chromium) 8 heures. | chromate de strontium |
| <b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022).</b><br><b>[chromium (VI) compounds]</b><br>TWA: 0.01 mg/m <sup>3</sup> , (as chromium) 8 heures. | chromate de baryum    |

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

### **Mesures de protection individuelle**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: **Protection des yeux/du visage**

### **Protection de la peau**

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: **Protection respiratoire**

Le masque recommandé et les facteurs de protection minimum requis dépendent d'une activité spécifique, et sont décrits dans le paragraphe "Informations sur les scénarios d'exposition" ci-dessous.

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations pertinentes à partir du scénario d'exposition.

: Informations sur les scénarios d'exposition

Les Conditions Opérationnelles et Mesures de Gestion des Risques suivantes doivent être respectées.

Pendant la préparation et / ou le mélange du produit, le chargement de la peinture à l'équipement d'application, de nettoyage et / ou d'entretien du matériel d'application:

- Portez des gants résistant aux produits chimiques avec un facteur de protection minimum de 90%

Pendant la pulvérisation manuelle du produit:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 6h/poste
- L'utilisation d'une cabine de pulvérisation de plain-pied avec une pression négative
- Un Appareil de Protection Respiratoire (APR) avec l'APF supérieur ou égal à 1000 est utilisé, le facteur de Protection Relié au Travail doit être vérifié pour dépasser 1000 pour chaque travailleur selon l'APR utilisé.
- Utilisez des Gants résistant aux produits chimiques (testés EN 374) en combinaison avec des contrôles de supervision de la gestion intensifs et des formations (efficacité de 99%)

Au cours de décapage manuel de revêtements avec des techniques abrasives (par exemple ponçage, ébavurage) et élimination des poussières (nettoyage de ponçage / zone d'ébavurage):

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 0.25h/poste
- LEV intégré, l'humidité est utilisée pour réduire la poussière (efficacité supposée: 70%)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

Au cours de la gestion des déchets de peinture ou de mastic décapé:

- Durée du traitement / de l'exposition: maximum 1h/poste
- LEV avec une efficacité de 78% ou plus, plus un aspirateur (efficacité de 80% ou plus)
- Un dispositif de protection respiratoire avec APF 40 ou plus est utilisé

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### Aspect

|   |   |
|---|---|
| Liquide.                                | : État physique   |
| Vert.                                   | : Couleur   |
| Caractéristique.                        | : Odeur   |
| Non disponible.                         | : Seuil olfactif  |
| Non disponible. [DIN EN 1262]           | : pH  |
| Non disponible.                         | : Point de fusion/point de congélation                                      |
| Non disponible.                         | : Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition |
| Vase clos: 25°C (77°F) [Pensky-Martens] | : Point d'éclair  |
| Non disponible.                         | : Inflammabilité  |



## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Non disponible.

: Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

| Pression de vapeur à 50 °C |     |       | Pression de vapeur à 20 °C |                  |                  | Nom des composants   |
|----------------------------|-----|-------|----------------------------|------------------|------------------|--|
| Méthode                    | kPa | mm Hg | Méthode                    | kPa              | mm Hg            |  |
|                            |     |       | DIN EN 13016-2             | 1.7<br><1        | 12.75<br><7.5    | butane-2-ol<br>butane-1-ol   |
|                            |     |       | OECD 104                   | <0.01<br>0.00035 | <0.075<br>0.0026 | hydroxyde d'aluminium<br>amines,<br>polyéthylène poly-,<br>fraction<br>triéthylène tétramine |
|                            |     |       | EU A.4                     | 0<br>0           | 0<br>0           | propylidynetriméthanol<br>[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,<br>N30,N31,N32]cuivre            |

: Pression de vapeur

Non disponible.

1.534 g/cm<sup>3</sup> [DIN EN ISO 2811-1]

| Support      | Résultat                    |
|--------------|-----------------------------|
| l'eau froide | Non soluble [OESO (TG 105)] |

: Densité de vapeur relative

: Masse volumique

: Solubilité(s)

Non disponible.

Non applicable.

: Solubilité dans l'eau

: Coefficient de partage: n-octanol/eau

| Méthode | °F    | °C  | Nom des composants  |
|---------|-------|-----|---|
|         | 482   | 250 | 8,18-dichloro-5,15-diéthyl-5,15-dihydroindolo[3,2-b:3',2'-m]triphénodioxazine |
| EU A.15 | 671   | 355 | butane-1-ol   |
| EU A.16 | 672.8 | 356 | [29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,<br>N30,N31,N32]cuivre                       |
|         | 710.6 | 377 | butane-2-ol   |

: Température d'auto-inflammabilité

Non disponible.

Cinématique (température ambiante): 359 mm<sup>2</sup>/s (359 cSt) [DIN EN ISO 3219]

Cinématique (40°C (104°F)): 101 mm<sup>2</sup>/s (101 cSt) [DIN EN ISO 3219]

### Caractéristiques particulières

Non applicable.

: Température de décomposition

: Viscosité

: Taille des particules moyenne

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: Réactivité

Le produit est stable.

: Stabilité chimique

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: Possibilité de réactions dangereuses

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 3.01

Date de la précédente édition

: 7-12-2022

9/16

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: **Conditions à éviter**

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

: **Matières incompatibles**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: **Produits de décomposition dangereux**

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Exposition | Dosage                  | Espèces | Résultat                                 | Nom du produit/composant |                       |
|------------|-------------------------|---------|--|--------------------------|-----------------------|
| 4 heures   | 8000 ppm                | Rat     | CL50 Inhalation Gaz.                     | butane-2-ol              |                       |
| 4 heures   | 48500 mg/m <sup>3</sup> | Rat     | CL50 Inhalation Vapeurs                  |                          |                       |
| -          | 1067 mg/kg              | cobaye  | DL50 Intra-péritonéal                    |                          |                       |
| -          | 771 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-péritonéal                    |                          |                       |
| -          | 277 mg/kg               | Lapin   | DL50 Intra-péritonéal                    |                          |                       |
| -          | 1193 mg/kg              | Rat     | DL50 Intra-péritonéal                    |                          |                       |
| -          | 764 mg/kg               | Souris  | DL50 Intra-veineux                       |                          |                       |
| -          | 138 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-veineux                       |                          |                       |
| -          | 4893 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale                          |                          |                       |
| -          | 4890 mg/kg              | Lapin   | DL50 Voie orale                          |                          |                       |
| -          | 2193 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale                          |                          |                       |
| -          | 2054 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale                          |                          |                       |
| 4 heures   | 0.27 mg/l               | Rat     | CL50 Inhalation Poussière et brouillards |                          | chromate de strontium |
| -          | 16.6 mg/kg              | Rat     | DL50 Intra-trachéal                      |                          |                       |
| -          | 3118 mg/kg              | Rat     | DL50 Voie orale                          |                          | oxyde de zinc         |
| -          | 240 mg/kg               | Rat     | DL50 Intra-péritonéal                    |                          |                       |
| -          | 7950 mg/kg              | Souris  | DL50 Voie orale                          |                          |                       |

#### Irritation/Corrosion

| Observation | Exposition          | Potentiel | Espèces | Résultat                   | Nom du produit/composant     |
|-------------|---------------------|-----------|---------|----------------------------|------------------------------|
| -           | 0.1 Ml              | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   | butane-2-ol<br>oxyde de zinc |
| -           | 24 heures<br>500 mg | -         | Lapin   | Yeux - Faiblement irritant |                              |
| -           | 24 heures<br>500 mg | -         | Lapin   | Peau - Faiblement irritant |                              |

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

| Organes cibles                     | Voie d'exposition | Catégorie   | Nom                   |
|------------------------------------|-------------------|-------------|-----------------------|
| Irritation des voies respiratoires | -                 | Catégorie 3 | butane-2-ol           |
| Effets narcotiques                 | -                 | Catégorie 3 |                       |
| Irritation des voies respiratoires | -                 | Catégorie 3 | chromate de strontium |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

| Organes cibles             | Voie d'exposition | Catégorie   | Nom                |
|----------------------------|-------------------|-------------|--------------------|
| reins, voies respiratoires | -                 | Catégorie 1 | chromate de baryum |

### Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux.

: Contact avec les yeux

Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

: Inhalation

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

: Ingestion

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec les yeux

douleur ou irritation

larmolement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Inhalation

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue

étourdissements/vertiges

évanouissement

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec la peau

irritation

rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Ingestion

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 3.01

Date de la précédente édition

: 7-12-2022

11/16

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

### Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

: Cancérogénicité

Peut induire des anomalies génétiques.

: Mutagénicité

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

: Toxicité pour la reproduction

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (gaz) (ppm) | Voie cutanée (mg/kg) | Voie orale (mg/kg) | Nom du produit/composant                                  |
|---|-----------------------------|------------------------|----------------------|--------------------|---|
| 1.3   | N/A                         | N/A                    | 50426.9              | 2134.4             | S2/21060500B-GRN_SBPR_P60                                 |
| 0.27  | N/A                         | N/A                    | N/A                  | 500                | chromate de strontium                                     |
| N/A   | N/A                         | N/A                    | 1100                 | 500                | amines, polyéthylène-poly-, fraction triéthylènetétramine |
| 0.05  | N/A                         | N/A                    | 300                  | 100                | chromate de baryum  |

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Exposition | Espèces                                    | Résultat                          | Nom du produit/composant |
|------------|--|-----------------------------------|--------------------------|
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna                    | Aiguë CE50 4227 mg/l Eau douce    | butane-2-ol              |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas              | Aiguë CL50 3670000 µg/l Eau douce |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né       | Aiguë CE50 1 mg/l Eau douce       | oxyde de zinc            |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né       | Aiguë CE50 0.622 mg/l Eau douce   |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né       | Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce   |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né       | Aiguë CL50 1.25 mg/l Eau douce    |                          |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né       | Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce      |                          |
| 96 heures  | Poisson - Danio rerio - Adulte             | Aiguë CL50 3.969 mg/l Eau douce   |                          |
| 96 heures  | Poisson - Danio rerio - Adulte             | Aiguë CL50 2.525 mg/l Eau douce   |                          |
| 96 heures  | Poisson - Oncorhynchus mykiss              | Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce      |                          |
| 96 heures  | Poisson - Pimephales promelas - Nouveau-né | Aiguë CL50 2246000 µg/l Eau douce |                          |

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Persistence et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

| Potentiel | FBC   | LogP <sub>ow</sub> | Nom du produit/<br>composant  |
|-----------|-------|--------------------|---|
| faible    | -     | 0.61               | butane-2-ol<br>amines, polyéthylène poly-,<br>fraction triéthylène tétramine<br>oxyde de zinc |
| faible    | -     | -2.65              |   |
| élevée    | 28960 | -                  |   |

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.





: Autres effets néfastes

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

| IATA   | IMDG   | UN   |  |
|--|--|--|--|
| UN1263   | UN1263   | UN1263   | Numéro ONU                                   |
| PAINT  | PEINTURES  | PEINTURES  | Désignation officielle de transport de l'ONU |
| 3<br> | 3<br>  | 3<br> | Classe(s) de danger pour le transport        |
| III  | III  | III  | Groupe d'emballage                           |
|  |  |  |  |

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

|  |  |   |                                     |
|--|--|---|-------------------------------------|
| Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required. | Marine Pollutant(s): chromate de strontium | Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée. | <b>Dangers pour l'environnement</b> |
|--|--|---|-------------------------------------|

### Informations complémentaires

**Exception pour les liquides visqueux** Ce liquide d'une viscosité de classe 3 qui est également dangereux pour l'environnement n'est pas sujet à des réglementations dans des contenants d'un volume inférieur à 5 l, pourvu que ces contenants répondent aux dispositions 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 en accord avec la disposition 2.3.2.5.2. : **UN**

**Urgences F-E, \_S-E\_** : **IMDG**

**Exception pour les liquides visqueux** Ce liquide d'une viscosité de classe 3 qui est également dangereux pour l'environnement n'est pas sujet à des réglementations dans des contenants d'un volume inférieur à 5 l, pourvu que ces contenants répondent aux dispositions 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 en accord avec la disposition 2.3.2.5.

**Code IMDG, Groupe de séparation** Non applicable

The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations. : **IATA**

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. : **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non disponible. : **Transport en vrac conformément aux instruments IMO**

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Liste d'inventaire

|  |  |
|--|--|
| Indéterminé.   | : <b>Australie</b>                     |
| Un composant au moins n'est pas répertorié.                | : <b>Canada</b>                        |
| Indéterminé.   | : <b>Chine</b>                         |
| <b>Inventaire de la Fédération de Russie:</b> Indéterminé. | : <b>Union économique eurasiatique</b> |
| <b>Inventaire du Japon (CSCL):</b> Indéterminé.            | : <b>Japon</b>                         |
| <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Indéterminé.            |  |
| Indéterminé.   | : <b>Nouvelle-Zélande</b>              |
| Indéterminé.   | : <b>Philippines</b>                   |
| Indéterminé.   | : <b>République de Corée</b>           |
| Indéterminé.   | : <b>Taïwan</b>                        |
| Indéterminé.   | : <b>Thaïlande</b>                     |
| Indéterminé.   | : <b>Turquie</b>                       |
| Tous les composants sont actifs ou exemptés.               | : <b>États-Unis</b>                    |
| Indéterminé.   | : <b>Viêt-Nam</b>                      |

## Rubrique 16. Autres informations

### Historique

8 Mars 2023

8 Mars 2023

7 Décembre 2022

3.01

: **Date d'impression**: **Date d'édition/Date de révision**: **Date de la précédente édition**: **Version**: **Unique ID**: **Légende des abréviations**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour déduire la classification

| Justification               | Classification  |
|-----------------------------|---|
| D'après les données d'essai | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3   |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5  |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4   |
| Méthode de calcul           | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  |
| Méthode de calcul           | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A   |
| Méthode de calcul           | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1   |
| Méthode de calcul           | MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B   |
| Méthode de calcul           | CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1A  |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2   |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3                 |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2   |
| Méthode de calcul           | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  |

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont

Date d'édition/Date de révision

: 8-3-2023

Version : 3.01

Date de la précédente édition

: 7-12-2022

15/16

## Rubrique 16. Autres informations

soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.